

Commune de BOUVIGNIES.
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 1^{er} décembre 2017

Le vendredi 1^{er} décembre 2017 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT, la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit au domicile de chaque conseiller le 24 novembre.

■ **Composition :**

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CAILLE Valérie	X		
2	CARON Philippe	X		
3	COUTEAU Odile	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	DESMONS Valérie	X		
6	FENAIN Bruno		VALIN Jean-Marie	
7	HULOUX Martine	X		
8	HUMEZ Michel	X		
9	LONGUEPEE Jean		HULOUX Martine	
10	LOSCUITO Martine	X		
11	LOUBERT André	X		
12	POLYN Franck		PRADALIER Frédéric	
13	PRADALIER Frédéric	X		
14	SALMON Bernadette	X		
15	THERET Elodie		DESFONTAINE Delphine	
16	VALIN Jean-Marie	X		
Liste « BOUVIGNIES avec vous »				
1	François CORION	X		
2	Claudine RIME	X		
3	Marie-Jeanne RZEPECKI	X		

■ **Points abordés :**

1. Vente d'un terrain rue Dombrée

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé de vendre 3 terrains situés rue Dombrée pour financer la cantine garderie et que celui cadastré section B N° 1095 d'une superficie de 5 a 59 ca a été vendu au prix de 86 897,95 €.

L'agence CAST IMMO a reçu une offre concernant le terrain cadastré section B 1097 et B 1101 d'une superficie de 5 a 89 ca au prix de 81 000 €. Ce terrain est le terrain « en pointe », le premier situé sur la droite, quand on se rend au Manoir en venant du centre de la commune. L'argent servira à rembourser une ligne budgétaire qui correspond à un emprunt.

Par 16 voix pour (liste « Bien vivre à Bouvignies ») et 3 abstentions (liste « Bouvignies avec vous »), le Conseil Municipal approuve ensuite la vente de cette parcelle pour un montant de 81 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

2. Personnel communal : création d'un poste de rédacteur

Monsieur le Maire expose que Mme RIDON doit partir en retraite le 31 mars 2018. Il propose de créer un poste de rédacteur pour pourvoir à son remplacement. Il précise qu'actuellement, Mme RIDON a le grade d'attaché et que la création d'un poste de rédacteur permettra d'élargir la recherche. Un rédacteur est un emploi qui correspond à un grade. Il peut effectuer le travail de secrétaire de Mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants.

A l'unanimité, la création de ce poste est acceptée.

3. Suppression de régies : cantine, participation CLSH été, TAP

Suite à la suppression des TAP et au transfert de compétences du centre aéré à la CCPC, Monsieur le Maire expose que les régies « cantine », « participation parents CLSH » et « TAP » n'ont plus besoin d'exister.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de supprimer ces régies.

4. Décisions modificatives.

Pour réajuster les crédits budgétaires pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose de procéder à un virement de crédits comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Compte 1641 (Emprunts) :	280 000 €	Compte 1641 (Emprunts) :	362 000 €
Compte 2188 (Achat pupitre) :	336 €		
Compte 2051 (Achat logiciel famille) :	- 336 €		

FONCTIONNEMENT DEPENSES	
Compte 6232 (Fêtes et cérémonies) :	500€ (course VTT)
Compte 6218 Charges de personnel, frais assimilés :	- 500 €

Ces décisions modificatives sont acceptées par 16 voix pour (liste « Bien vivre à Bouvignies ») et 3 abstentions (liste « Bouvignies avec vous »).

La séance est levée.